

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-74-1903 nommant les assesseurs au conseil d'appel pour l'année 1903.

n° 7-74-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1902

Numéro JO
n° 74 du 01/01/1903

Date du numéro
1 janvier 1903

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat l'ordonnance du 18 Septembre 1844, ensemble les décrets des 20 mai 1896 et 28 août 1898 portant organisation des possessions de la Côte française des Somalis et dépendances

Vule décret du 4 septembre 1894 portant organisation du service judiciaire dans le Protectorat français de la Côte des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont nommés assesseurs au conseil d'appel de la Côte française des Somalis pour l'année 1903 ;
MM. Bouftard, chef du service de sante ; Pétiaux, commerçant ; Vennat, sous-chef de bureau des secrétariats généraux ;
Bouillet, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales. Art. 2. — présente décision sera enregistré et communiqué partout où besoin sera .

A. BONHOURE.